

SUPPLEMENT A LA NOTE D'INFORMATION
relative à l'offre pour l'émission de
NOTES PARTICIPATIVES (Foodiz)

par

Spreds Finance

Le présent document a été établi par Spreds Finance

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITE DES
SERVICES ET MARCHES FINANCIERS**

17 janvier 2020

Ce supplément (le « **Troisième Supplément** ») à la Note d'information du 8 novembre 2019 relatif à l'offre publique pour l'émission de Notes Participatives (Foodiz), constitue un supplément à ladite Note d'information conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés.

Ce Troisième Supplément a pour objet d'informer les investisseurs que le CEO de Safome a quitté la société. La société est donc à la recherche d'un nouveau CEO. A cette occasion, elle fait un travail sur la stratégie et est actuellement en train d'analyser un pivotage vers le B2B plutôt que le B2C. La réflexion n'est pas encore terminée. Il est donc concevable que le projet ne se concentrera pas sur l'idée décrit dans la Note d'information.

Ce Troisième Supplément complète et est indissociable de la Note d'information, du Supplément, et du Deuxième Supplément. Il doit être lu en lien avec la Note d'information, qui comprend des informations importantes quant aux caractéristiques de l'offre et des risques y attachés.

Droit de révocation : conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, les investisseurs qui ont déjà accepté de souscrire aux Notes Participatives (Foodiz) avant la publication de ce Troisième Supplément ont le droit de révoquer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication de ce Troisième Supplément. Ce droit de révocation prend fin le 21 janvier 2020 inclus. L'investisseur qui souhaite exercer son droit de révocation doit en informer Spreds Finance par email avant l'expiration du délai à l'adresse info@spreds.com.